



# **Le droit au logement des personnes en situation de handicap : Cadre de surveillance**

**La Commission canadienne des droits de la  
personne et le Bureau du défenseur fédéral du  
logement**

**Mai 2024**

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,

Représenté par le Commission canadienne des droits de la personne, 2024

No de catalogue : HR4-122/2024F-PDF

ISBN : 978-0-660-71018-1

# Table des matières

<b>À propos de nous</b> .....	<b>1</b>
<b>Le droit au logement des personnes en situation de handicap</b> .....	<b>1</b>
<b>Notre cadre de surveillance</b> .....	<b>2</b>
L'institutionnalisation.....	6
L'itinérance.....	10
La discrimination et la dignité .....	13
L'accessibilité.....	17
Le soutien et les services.....	21
L'abordabilité .....	23
La sécurité d'occupation .....	26
La sécurité .....	29
L'habitabilité.....	32
L'emplacement.....	35
Le respect du milieu culturel.....	38
<b>Prochaines étapes</b> .....	<b>41</b>

## À propos de nous

La Commission canadienne des droits de la personne surveille l'application de la [Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées](#) (CDPH) au Canada. Nous sommes chargés de suivre la manière dont le Canada met en œuvre la CDPH. En savoir plus sur [nos activités concernant la CDPH](#).

La défenseure fédérale du logement contribue à promouvoir et à protéger le droit au logement au Canada. La défenseure surveille les enjeux liés au logement, y compris les obstacles au logement pour les personnes en situation de handicap. Le Bureau du défenseur fédéral du logement se trouve à la Commission. On peut [obtenir des détails sur les activités du Bureau](#).

La Commission et la défenseure collaborent pour surveiller le droit au logement des personnes en situation de handicap au Canada.

## Le droit au logement des personnes en situation de handicap

L'accès à un logement adéquat est un droit de la personne. Il ne s'agit pas seulement d'avoir un endroit où vivre. Il s'agit de disposer d'un logement sûr et sécurisé. Cela signifie pouvoir vivre dans la paix et la dignité.

Pour les personnes en situation de handicap, cela signifie également qu'elles peuvent choisir leur lieu de vie. Il s'agit de disposer d'un logement accessible. Cela signifie également avoir accès à du soutien pour pouvoir vivre de manière indépendante.

La [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#) (CDPH) dit que les personnes en situation de handicap doivent avoir un accès égal au logement. Elle dit que les personnes en situation de handicap ont le droit de vivre de manière indépendante et de participer à leur communauté. Le Canada a accepté de respecter la CDPH.

[La Loi sur la stratégie nationale sur le logement du Canada](#) dit que chaque personne a droit à un logement sûr, abordable et accessible.

Mais, les personnes en situation de handicap au Canada sont confrontées à de nombreux obstacles en matière de logement. De nombreuses personnes en situation de handicap sont contraintes de vivre dans des établissements institutionnels. Elles ne peuvent pas obtenir le soutien dont elles ont besoin pour vivre de manière indépendante. Peu de logements sûrs et accessibles sont disponibles. De nombreuses personnes ont du mal à payer leur loyer. Souvent, des gens se retrouvent en situation d'itinérance à cause de ces obstacles.

Même que certaines personnes en meurent. Des personnes en situation de handicap demandent [l'aide médicale à mourir](#) parce qu'elles n'ont pas accès à un logement qui répond à leurs besoins. Il faut que ça change.

Nous voulons mieux comprendre ce problème pour aider à trouver des solutions. Nous recueillons des renseignements sur ce que vivent les personnes en situation de handicap en matière de logement au Canada. Nous voulons savoir ce que c'est que d'être une personne en situation de handicap qui essaie d'avoir un logement qui répond à ses besoins. Nous souhaitons également connaître les mesures prises par le Canada pour améliorer cette situation. Nous utiliserons ces renseignements pour plaider en faveur du changement.

Si vous avez vécu l'itinérance ou avez rencontré des problèmes de logement, vous pouvez [le faire savoir à la défenseure fédérale du logement](#). La défenseure recueille ces informations afin de surveiller les enjeux liés au logement au Canada.

## Notre cadre de surveillance

Nous avons développé un système pour surveiller le droit au logement des personnes en situation de handicap au Canada. Ce système s'appelle notre cadre de surveillance. Il explique ce que nous allons surveiller et comment nous allons surveiller. Il indique les renseignements que nous collecterons et analyserons. Ces indicateurs s'appuient sur le [Cadre OPERA](#) (en anglais) de surveillance des droits économiques et sociaux.

En 2022, nous avons rencontré des personnes en situation de handicap, leurs familles, et leurs proches-aidants. Nous voulions en savoir plus sur leurs expériences en matière de logement. Certaines personnes ont eu de la misère à trouver un logement. Certaines ont eu des problèmes avec leur logement. Nous remercions tout le monde de nous avoir donné la chance d'apprendre d'eux. Ces apprentissages nous ont aidé à développer notre cadre de surveillance.

Vous pouvez lire notre rapport, [Ce que nous avons appris : le logement pour les personnes en situation de handicap](#), pour en savoir plus sur ce qu'ils nous ont dit.

Nous avons créé notre cadre avec des personnes en situation de handicap et des experts. Nous voulons que notre travail soit inclusif. Nous savons que certaines personnes en situation de handicap rencontrent un plus grand nombre d'obstacles au logement. Par exemple, les gens peuvent rencontrer des obstacles à cause de leur handicap, leur sexe, et leur race. Ceci s'appelle « l'intersectionnalité ». Nous voulons surveiller cela.

## Types de renseignements

Nous collectons et analyserons trois types de renseignements (informations). Ces types de renseignements sont appelés les indicateurs. Nous nous concentrons sur les renseignements relatifs aux résultats, aux efforts en matière de politiques et aux ressources gouvernementales.

- **Résultats** : Nous recueillerons des renseignements sur le contexte du logement des personnes en situation de handicap au Canada. Par exemple : Combien de personnes en situation de handicap disposent d'un logement qui répond à leurs besoins en matière d'accessibilité?
- **Efforts en matière de politiques** : Nous recueillerons des renseignements sur les lois, les politiques et les programmes relatifs au logement des personnes en situation de handicap. Par exemple : Quels sont les provinces et territoires qui prennent des mesures pour sortir les personnes en situation de handicap des établissements institutionnels?
- **Ressources** : Nous recueillerons des renseignements sur les sommes que les gouvernements dépensent pour améliorer le logement pour les personnes en situation de handicap. Par exemple : Combien les gouvernements ont-ils dépensé pour construire des logements abordables pour les personnes en situation de handicap?

Nous ventilerons les renseignements autant que possible. Cela signifie que nous diviserons les renseignements en différents groupes. Par exemple, nous diviserons les renseignements par :

- province et territoire
- type de handicap
- âge
- race
- sexe

## Domaines

Nous nous concentrons sur onze domaines. Nous avons choisi des domaines qui représentent des éléments clés du droit au logement des personnes en situation de handicap. Ces domaines s'appuient sur la définition des Nations Unies du [droit à un logement adéquat \(ou convenable\)](#). Ils s'appuient aussi sur la CDPH.

Nous mettons l'accent sur ces domaines :

- **L'institutionnalisation** : Les personnes en situation de handicap sont-elles forcées de vivre dans des établissements institutionnels (comme les foyers de groupe, les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée)?
- **L'itinérance** : Les personnes en situation de handicap sont-elles plus exposées au risque de se trouver en situation d'itinérance? Les refuges et les services destinés aux personnes en situation d'itinérance répondent-ils à leurs besoins?
- **La discrimination et la dignité** : Les personnes en situation de handicap sont-elles victimes de discrimination en matière de logement? Peuvent-elles vivre dans la dignité?
- **L'accessibilité** : Le logement répond-il aux besoins en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap?
- **Le soutien et les services** : Les personnes en situation de handicap ont-elles accès au soutien dont elles ont besoin pour vivre de manière indépendante (comme l'aide pour cuisiner, faire le ménage et se laver)? Ont-elles accès aux services de base (comme l'eau potable et Internet)?

- **L’abordabilité (la capacité de paiement):** Les personnes en situation de handicap sont-elles confrontées à des obstacles financiers en matière de logement? Dépensent-elles trop d’argent pour le logement?
- **La sécurité d’occupation (la stabilité) :** Les personnes en situation de handicap ont-elles un domicile stable (permanent)? Risquent-elles d’être expulsées de leur logement? Ont-elles accès à la justice?
- **La sécurité :** Les personnes en situation de handicap se sentent-elles en sécurité chez eux? Ont-elles subi de la violence ou de l’abus de la part d’une personne avec laquelle elles vivent?
- **L’habitabilité (les conditions de logement):** Les personnes en situation de handicap vivent-elles dans des logements suffisamment grands, en bon état et exempts de risques sanitaires tels que les insectes et les moisissures?
- **L’emplacement :** Les personnes en situation de handicap peuvent-elles choisir les quartiers dans lesquels elles vivent? Vivent-elles à proximité de leurs lieux de travail et des services dont elles ont besoin (comme le transport, les écoles et les cliniques médicales)?
- **Le respect du milieu culturel :** Les personnes en situation de handicap ont-elles des logements qui tiennent compte de leurs identités culturelles et de leurs traditions?

## Indicateurs

Voici plus d’informations sur les renseignements que nous recueillons dans chaque domaine. Vous trouverez également des liens vers des sources de droit international pertinentes, notamment la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Les données seront ventilées (désagrégées) autant que possible, y compris par type de handicap, âge, race, sexe, lieu géographique et autres identités.





## L'institutionnalisation

Est-ce que les personnes en situation de handicap sont forcées de vivre dans des établissements institutionnels?

Les établissements institutionnels comprennent des lieux tels que les foyers de groupe, les centres de soins de longue durée, et les prisons. Les personnes qui vivent dans les établissements institutionnels n'ont pas le contrôle de leur propre vie. Souvent, elles ne peuvent pas décider avec qui elles vivent, quelles activités elles font, ou ce qu'elles mangent.

- **Objectif** : Les personnes en situation de handicap sont libres de choisir où et comment elles vivent. Elles peuvent vivre de manière autonome au sein de la communauté.
- **Sources du droit international** :
  - [Article 19](#) de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)
  - [Observation générale des Nations Unies sur l'article 19](#) de la CDPH
  - [Lignes directrices des Nations Unies sur la désinstitutionnalisation](#)

## Indicateurs de résultats

1. Nombre de personnes vivant dans de grands établissements institutionnels pour personnes en situation de handicap.
  - **Description** : Il s'agit des personnes vivant dans des établissements institutionnels pour personnes en situation de handicap qui comptent au moins 100 résidentes et résidents.
  - **Source des données** : Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales. Nous plaçons en faveur d'une meilleure collecte de données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

2. Nombre de personnes en situation de handicap de moins de 55 ans vivant dans un établissement de soins de longue durée.
  - **Description** : Il s'agit des personnes vivant dans des établissements résidentiels (« maisons de soins infirmiers » ou CHSLD) qui fournissent des soins de santé, des soins infirmiers et une supervision à temps plein.
  - **Source des données** : Recensement de la population (2016 et 2021) : Logements collectifs
3. Nombre de personnes en situation de handicap vivant dans des foyers de groupe et d'autres structures de soins collectifs.
  - **Description** : Il s'agit des personnes vivant dans des établissements résidentiels qui fournissent des soins de santé ou des services sociaux tels que des conseils, une supervision et un traitement. Il comprend par exemple les foyers de groupe pour personnes en situation de handicap et les centres de traitement.
  - **Source des données** : Recensement de la population (2016 et 2021) : Logements collectifs
4. Pourcentage de personnes en situation de handicap dans les prisons et les établissements correctionnels.
  - **Description** : Il s'agit des prisons fédérales, provinciales et territoriales, des établissements pour jeunes délinquants, des prisons et des postes de police.
  - **Source des données** : Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales.
  - **Note** : Bien que le recensement comprenne des données sur les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires, nous ne pouvons pas établir le nombre de personnes en situation de handicap en raison de l'absence de questions sur le handicap. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte de données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

5. Pourcentage de personnes en situation de handicap dans les centres de détention pour immigrants et les centres pour réfugiés et demandeurs d'asile.
  - **Description** : Il s'agit des personnes détenues dans les centres de surveillance pour immigrants et des personnes vivant dans des centres pour réfugiés et demandeurs d'asile.
  - **Source des données** : Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales.
  - **Note** : Bien que le recensement contienne des données sur les personnes vivant dans des centres pour réfugiés et demandeurs d'asile, nous ne pouvons pas établir le nombre de personnes en situation de handicap en raison de l'absence de questions sur le handicap. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte de données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.
6. Pourcentage de personnes en situation de handicap dans les refuges pour personnes en situation d'itinérance.
  - **Description** : Cette étude porte sur les personnes vivant dans des refuges pour personnes en situation d'itinérance.
  - **Source des données** : Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales. Actuellement, l'étude nationale sur les refuges d'Infrastructure Canada ne recueille pas de données sur le handicap.
7. Nombre de personnes en situation de handicap détenues involontairement dans des hôpitaux.
  - **Description** : Il s'agit des personnes qui sont détenues ou traitées dans des hôpitaux contre leur volonté en vertu des lois provinciales et territoriales sur la santé mentale ou la tutelle. Les personnes détenues dans des établissements de soins médico-légaux. Cela inclut les prisons.
  - **Source des données** : Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte de données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

8. Pourcentage de personnes en situation de handicap dans les systèmes de protection de l'enfance.

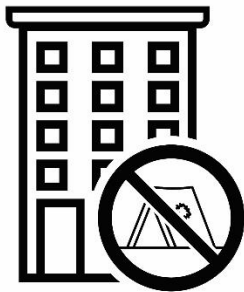
- **Description** Il s'agit des enfants pris en charge par les services de protection de l'enfance, qui visent à protéger les enfants contre la maltraitance et la négligence. Cela inclut les enfants placés en famille d'accueil.
- **Source des données** : Ces données ne sont pas systématiquement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales.
- **Note** : Bien que les provinces et les territoires puissent indiquer le nombre d'enfants pris en charge par leur système de protection de l'enfance, ils ne précisent pas toujours si ces enfants sont en situation de handicap. Il se peut qu'ils ne publient pas ces renseignements régulièrement. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte de données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

9. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui sont satisfaites de leur niveau d'autonomie en ce qui concerne leurs conditions de logement.

- **Description** : Il s'agit de savoir si les gens ont le sentiment de pouvoir choisir où et avec qui ils vivent.
- **Source des données** : Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales.
- **Note** : L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006 comprenait une question sur le niveau d'autonomie des personnes dans la prise de décision. Toutefois, cette question n'est pas abordée dans l'actuelle Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI). Nous plaidons pour que ces données soient collectées au moyen de l'ECI.

## Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources

En cours d'élaboration



## L'itinérance

Est-ce que les personnes en situation de handicap sont à plus grand risque de l'itinérance? Les refuges et les services destinés à l'itinérance répondent-ils à leurs besoins?

L'itinérance est une situation que vivent les personnes qui n'ont pas d'endroit stable, sûr et permanent pour vivre. Les gens peuvent vivre l'itinérance de plusieurs manières. Par exemple, une personne peut rester dans un refuge ou dormir dehors (dans un campement). C'est ce qu'on appelle « l'itinérance visible ». Une personne peut également rester temporairement chez des amis ou en famille. C'est ce qu'on appelle « l'itinérance cachée ». Visitez le [Rond-point de l'itinérance](#) pour en savoir plus.

- **Objectif** : Les personnes en situation de handicap courent moins de risques de se retrouver en situation d'itinérance. Les refuges et services pour les personnes en situation d'itinérance répondent à leurs besoins.
- **Sources du droit international** :
  - [Article 28](#) de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) – Niveau de vie adéquat et protection sociale
  - [Article 11, paragraphe 1](#), du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) – Niveau de vie adéquat
  - [Article 6](#) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) – Droit à la vie
  - [Observation générale des Nations Unies sur l'article 6](#) du PIDCP
  - [Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les politiques et programmes inclusifs de lutte contre l'itinérance](#) (décembre 2021)
  - [Lignes directrices des Nations Unies pour la mise en œuvre du droit à un logement convenable](#) – Lignes directrices sur l'itinérance

## Indicateurs de résultats

1. Taux d'itinérance des personnes en situation de handicap.
  - **Description** : Concerne les personnes qui ont été en situation d'itinérance.
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Itinérance. À partir de 2024, le décompte ponctuel d'Infrastructure Canada comportera également des questions améliorées sur le dépistage des handicaps.
2. Pourcentage de personnes en situation de handicap dans les refuges pour personnes en situation d'itinérance qui estiment que les refuges et les services répondent à leurs besoins.
  - **Description** : Il s'agit des personnes qui estiment que les refuges et les services destinés aux personnes en situation d'itinérance répondent à leurs besoins.
  - **Source des données** : Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales. Nous plaidons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.
3. Durée de l'itinérance.
  - **Description** : Cela examine la durée pendant laquelle les personnes ont été en situation d'itinérance. Il comprendra également des informations sur les cas chroniques (six mois ou plus) ou temporaires (au moins six mois). Cela concerne également l'itinérance cachée, où des personnes vivent temporairement avec quelqu'un car elles n'ont pas de logements permanents.
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Itinérance
4. Raisons de l'itinérance.
  - **Description** : Il s'agit d'examiner les problèmes qui ont conduit les personnes à se retrouver en situation d'itinérance. Il peut s'agir, par exemple, de problèmes financiers, de santé, et de qualité du logement.
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Itinérance

5. Nombre de personnes en situation de handicap qui ont été en situation d'itinérance et qui disposent désormais d'un logement adéquat.

- **Description** : Il s'agit des personnes qui ont connu l'itinérance mais qui ont maintenant trouvé un logement adéquat. Un logement adéquat est suffisamment grand, abordable et ne nécessite pas de réparations majeures.
- **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Itinérance

## **Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources**

En cours d'élaboration



## La discrimination et la dignité

Est-ce que les personnes en situation de handicap sont victimes de discrimination au logement? Peuvent-elles vivre dans la dignité?

La discrimination c'est lorsqu'une personne est traitée injustement en raison d'un aspect de son identité. Les personnes peuvent être confrontées à plus d'un type de discrimination. On parle alors de « discrimination intersectionnelle ». Par exemple, une personne peut être victime de discrimination en raison de son handicap et leur race. L'absence de discrimination permet aux personnes en situation de handicap de vivre dans la dignité.

- **Objectif** : Les personnes en situation de handicap ne subissent pas de discrimination en matière de logement, et elles peuvent vivre dans la dignité.
- **Sources du droit international** :
  - [Article 5](#) de la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap (CDPH) des Nations Unies – Égalité et non-discrimination
  - [Observation générale des Nations Unies sur l'article 5](#) de la CDPH
  - [Lignes directrices des Nations Unies pour la mise en œuvre du droit à un logement convenable](#) – Lignes directrices sur la discrimination

### Indicateurs de résultats

1. Pourcentage de plaintes relatives aux droits de la personne concernant la discrimination en matière de logement fondée sur le handicap.
  - **Description** : Il s'agit d'examiner les plaintes relatives aux droits de la personne en matière de logement qui citent le handicap comme motif de discrimination.
  - **Source des données** : Rapports annuels des commissions et tribunaux des droits de la personne



2. Pourcentage de plaintes relatives aux droits de la personne concernant la discrimination en matière de logement fondée sur le handicap et le statut socio-économique.
  - **Description** : Il s'agit d'examiner les plaintes relatives aux droits de la personne en matière de logement qui citent le handicap et le statut socio-économique (condition sociale / aide publique) comme motifs de discrimination.
  - **Source des données** : Rapports annuels des commissions et tribunaux des droits de la personne
3. Pourcentage de plaintes relatives aux droits de la personne concernant la discrimination en matière de logement fondée sur le handicap et la race.
  - **Description** : Il s'agit d'examiner les plaintes relatives aux droits de la personne en matière de logement qui citent le handicap et la race / l'ethnicité comme motifs de discrimination.
  - **Source des données** : Rapports annuels des commissions et tribunaux des droits de la personne
4. Pourcentage de plaintes relatives aux droits de la personne concernant la discrimination en matière de logement fondée sur le handicap et le sexe.
  - **Description** : Il s'agit d'examiner les plaintes relatives aux droits de la personne en matière de logement qui citent le handicap et le sexe comme motifs de discrimination.
  - **Source des données** : Rapports annuels des commissions et tribunaux des droits de la personne
5. Pourcentage de plaintes relatives aux droits de la personne concernant la discrimination en matière de logement fondée sur le handicap et la situation familiale.
  - **Description** : Il s'agit d'examiner les plaintes relatives aux droits de la personne en matière de logement qui citent le handicap et la situation familiale comme motifs de discrimination.
  - **Source des données** : Rapports annuels des commissions et tribunaux des droits de la personne

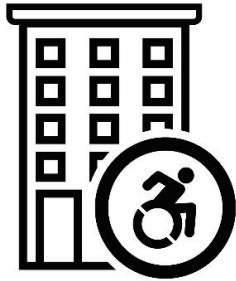
6. Pourcentage de plaintes relatives aux droits de la personne concernant la discrimination en matière de logement fondée sur le handicap et l'orientation sexuelle.
  - **Description** : Il s'agit d'examiner les plaintes relatives aux droits de la personne en matière de logement qui citent le handicap et l'orientation sexuelle comme motifs de discrimination.
  - **Source des données** : Rapports annuels des commissions et tribunaux des droits de la personne
  
7. Pourcentage de plaintes relatives aux droits de la personne concernant la discrimination en matière de logement fondée sur le handicap et l'identité de genre
  - **Description** : Il s'agit d'examiner les plaintes relatives aux droits de la personne en matière de logement qui citent le handicap et l'identité/expression de genre comme motifs de discrimination.
  - **Source des données** : Rapports annuels des commissions et tribunaux des droits de la personne
  
8. Pourcentage de plaintes relatives aux droits de la personne concernant la discrimination en matière de logement fondée sur le handicap et l'âge
  - **Description** : Il s'agit d'examiner les plaintes relatives aux droits de la personne en matière de logement qui citent le handicap et l'âge comme motifs de discrimination.
  - **Source des données** : Rapports annuels des commissions et tribunaux des droits de la personne
  
9. Pourcentage de plaintes relatives aux droits de la personne concernant la discrimination en matière de logement fondée sur le handicap et la religion
  - **Description** : Il s'agit d'examiner les plaintes relatives aux droits de la personne en matière de logement qui citent le handicap et la religion comme motifs de discrimination.
  - **Source des données** : Rapports annuels des commissions et tribunaux des droits de la personne

**10.** Pourcentage de personnes en situation de handicap qui estiment que leur logement leur permet de vivre dans la dignité.

- **Description :** Personnes qui estiment que leur logement leur permet de vivre dans la dignité.
- **Source des données :** Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales. Nous plaidons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.

## **Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources**

En cours d'élaboration



## L'accessibilité

Est-ce que les personnes en situation de handicap ont accès à des logements qui répondent à leurs besoins d'accessibilité?

La conception universelle peut permettre de rendre les logements plus accessibles à tous.

Les logements adaptables peuvent facilement être modifiés pour répondre aux besoins uniques en matière d'accessibilité des personnes.

- **Objectif** : Les personnes en situation de handicap peuvent trouver des logements qui répondent à leurs besoins en matière d'accessibilité.
- **Sources du droit international** :
  - [Article 9](#) de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) – Accessibilité
  - [Observation générale des Nations Unies sur l'article 9](#) de la CDPH

## Indicateurs de résultats

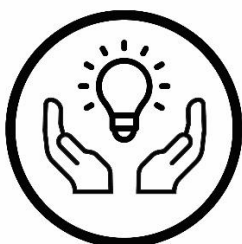
1. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui estiment que leur logement répond à leurs besoins en matière d'accessibilité.
  - **Description** : Il s'agit des personnes qui estiment que leur logement répond à leurs besoins en matière d'accessibilité.
  - **Sources des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017 et 2022) : Aides, appareils ou technologies fonctionnels – Mobilité et agilité; Enquête canadienne sur le logement (2021) : Caractéristiques du logement
  - **Note** : Ces enquêtes mettent l'accent sur les besoins en matière d'accessibilité des personnes souffrant d'un handicap physique (mobilité). Nous plaidons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine afin de tenir compte des besoins d'accessibilité des personnes souffrant de tous types de handicaps.
2. Nombre de logements accessibles dans chaque territoire de compétence, y compris les logements dans les réserves.
  - **Description** : Examen de l'offre actuelle de logements accessibles. Un logement accessible est un logement conçu et construit pour répondre à des exigences spécifiques en matière d'accessibilité.
  - **Source des données** : Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales. Nous plaidons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.
3. Nombre de logements adaptables dans chaque territoire de compétence, y compris les logements dans les réserves.
  - **Description** : Examen de l'offre actuelle de logements adaptables. Un logement adaptable est un logement qui peut être facilement modifié pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en matière d'accessibilité.
  - **Sources des données** : Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales. Nous plaidons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.

4. Nombre de logements sociaux et abordables appartenant à l'État qui sont accessibles.
  - **Description** : Logements sociaux et abordables appartenant à l'État et accessibles.
  - **Source des données** : Enquête sur les infrastructures publiques essentielles (2016 et 2020). À partir de 2022, ces données sont recueillies dans le cadre de l'enquête sur les logements sociaux et abordables de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).
  
5. Pourcentage de personnes en situation de handicap ayant payé de leur poche des rénovations liées à l'accessibilité
  - **Description** : Personnes qui ont utilisé leur propre argent pour financer des travaux de rénovation visant à améliorer l'accessibilité de leur logement. Il s'agit également de personnes qui ont eu accès à des fonds publics, mais qui ont dû payer elles-mêmes une partie des rénovations.
  - **Source des données** : Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales.
  - **Note** : Les Enquêtes sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001 et 2006 comportaient des questions à ce sujet. Toutefois, ces questions ne sont pas incluses dans l'actuelle Enquête canadienne sur l'incapacité (ECD). Nous plaidons pour que ces données soient collectées au moyen de l'ECI.
  
6. Pourcentage de refuges pour personnes en situation d'itinérance, de maisons de transition et de refuges d'urgence accessibles
  - **Description** : Refuges qui fournissent un logement temporaire, à court terme ou à long terme, aux personnes en situation d'itinérance ou victimes de violences sexistes.
  - **Sources des données** : Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales.
  - **Note** : L'étude nationale sur les refuges d'Infrastructure Canada ne fait pas actuellement état de l'accessibilité des refuges. Nous plaidons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.

## Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources

7. Normes d'accessibilité et exigences du code du bâtiment pour les logements.
  - **Description** : Examen des normes d'accessibilité et des exigences du code du bâtiment pour les maisons individuelles et les immeubles résidentiels à logements multiples. Cela comprend des normes et des exigences pour les espaces communs dans les immeubles à logements multiples et pour l'intérieur des unités d'habitation (maisons et appartements).
  - **Sources des données** : Normes d'accessibilité nationales et provinciales/territoriales et exigences du code du bâtiment.
  
8. Programmes de financement public pour les rénovations visant à améliorer l'accessibilité des logements.
  - **Description** : Financement public auquel les personnes peuvent accéder pour les aider à couvrir les coûts des rénovations visant à améliorer l'accessibilité de leur logement.
  - **Sources des données** : Programmes des gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Indicateurs supplémentaires en cours d'élaboration



## Le soutien et les services

Les personnes en situation de handicap ont-elles les aides nécessaires pour vivre de manière indépendante? Ont-elles un accès égal aux services de base à leur domicile?

Les aides incluent des éléments comme l'aide pour se laver, cuisiner, faire le ménage et se rendre à des rendez-vous. Les services de base incluent des éléments comme l'eau potable et l'accès à Internet.

- **Objectif** : Les personnes en situation de handicap ont accès aux soutiens dont elles ont besoin pour vivre de manière autonome. Elles ont un accès égal aux services de base (infrastructure) chez eux.
- **Sources du droit international** :
  - [Article 19](#) de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations Unies - Autonomie de vie et inclusion dans la société
  - [Observation générale des Nations Unies sur le droit à un logement convenable](#) (Le document en français se trouve sur une page en anglais seulement.)

## Indicateurs de résultats

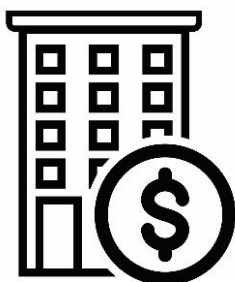
1. Pourcentage de personnes en situation de handicap bénéficiant de l'aide dont elles ont besoin pour vivre de manière indépendante.
  - **Description** : Il s'agit de vérifier si les personnes disposent de l'aide dont elles ont besoin pour accomplir les activités de la vie quotidienne (comme de l'aide pour se laver, faire le ménage, cuisiner ou faire les courses).
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017 et 2022) : Confinement chez soi



2. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui n'ont pas d'eau potable à domicile.
  - **Description** : Personnes qui ont eu de l'eau insalubre (non potable) à leur domicile pendant plus d'une semaine. L'eau est considérée comme sûre si les gens peuvent la boire sans risque significatif pour leur santé.
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Problèmes liés au logement
3. Pourcentage de personnes en situation de handicap dont la qualité de l'air dans leur logement est médiocre.
  - **Description** : Personnes dont le logement présente une mauvaise qualité de l'air en raison d'odeurs provenant de leur voisinage ou de l'extérieur.
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Problèmes liés au logement
4. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui ne disposent pas de systèmes de chauffage et de refroidissement fonctionnels dans leur logement.
  - **Description** : Il s'agit de vérifier si les logements sont équipés de systèmes de chauffage et de refroidissement qui fonctionnent.
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Satisfaction à l'égard du logement
5. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui ne disposent pas d'un accès fiable à Internet à leur domicile.
  - **Description** : Accessibilité et fiabilité des services Internet dans les foyers.
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017 et 2022) : Utilisation d'Internet

## Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources

En cours d'élaboration



## L'abordabilité

Les personnes en situation de handicap sont-elles confrontées à des obstacles financiers en matière de logement? Dépensent-elles trop d'argent pour le logement?

Le logement est abordable s'il coûte moins de 30 % du revenu d'un ménage. Le coût du logement ne devrait pas empêcher les gens de répondre à leurs autres besoins fondamentaux. Les gens devraient avoir suffisamment d'argent restant pour acheter des choses comme de la nourriture et des médicaments.

- **Objectif** : Les personnes en situation de handicap ne doivent pas dépenser plus de 30 % de leurs revenus sur leur logement.
- **Sources du droit international** :
  - [Article 28](#) de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations Unies – Niveau de vie adéquat et protection sociale
  - [Observation générale des Nations Unies sur le droit à un logement convenable](#) (Le document en français se trouve sur une page en anglais seulement.)

## Indicateurs de résultats

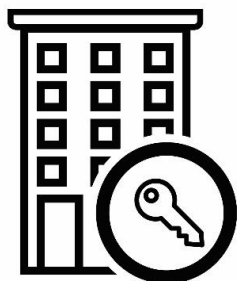
1. Pourcentage de personnes en situation de handicap vivant dans un logement inabordable.
  - **Description** : Personnes qui dépensent plus de trente pour cent (30 %) de leur revenu avant impôt sur leur logement. À l'avenir, nous souhaitons également nous intéresser aux personnes qui connaissent des difficultés de logement (qui consacrent plus de cinquante pour cent (50 %) de leurs revenus au logement) ou des difficultés de logement extrêmes (qui consacrent plus de soixante-dix pour cent (70 %) de leurs revenus au logement).

- **Sources des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017 et 2022) : Abordabilité du logement; Enquête canadienne sur le revenu (2019 et 2021) : Frais de logement liés au revenu
2. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui n'ont pas pu payer leur loyer ou leur hypothèque à temps.
- **Description** : Ménages qui ont dû retarder le paiement d'un loyer ou d'un prêt hypothécaire au cours des douze (12) derniers mois en raison de difficultés financières.
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Difficultés économiques
3. Pourcentage de personnes en situation de handicap vivant dans des logements subventionnés.
- **Description** : Personnes qui vivent dans un logement pour lequel elles paient un loyer inférieur à la normale. Cela comprend les ménages qui vivent dans un logement dont le loyer est adapté à leurs revenus, ou dans un logement social, public, gouvernemental ou à but non lucratif. Cela comprend également les ménages qui bénéficient d'un supplément au loyer ou d'une allocation de logement.
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Frais de logement et subventions pour les locataires; Enquête auprès des peuples autochtones (2017) : Logement
4. Temps passé par les personnes en situation de handicap sur les listes d'attente pour un logement subventionné.
- **Description** : Temps passé par les personnes sur les listes d'attente pour un logement subventionné (c.-à-d. un logement pour lequel elles paient un loyer inférieur à la normale). Les subventions peuvent être accordées par diverses organisations, notamment les gouvernements, les coopératives de logement, les organisations à but non lucratif, les organisations autochtones ou les entreprises privées.
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Frais de logement et subventions pour les locataires et Liste d'attente pour les logements sociaux et abordables; Enquête auprès des peuples autochtones (2017) : Logement

5. Pourcentage de personnes en situation de handicap ayant des besoins impérieux en matière de logement.
  - **Description** : Personnes qui vivent dans un logement inadapté, insuffisant ou inabordable et qui ne peuvent pas s’offrir d’autres logements au sein de leur communauté.
  - **Sources des données** : Enquête canadienne sur l’incapacité (2017 et 2022) : Besoin impérieux en matière de logement; Enquête canadienne sur le revenu (2019 et 2021) : Besoins impérieux en matière de logement
  
6. Différence de coût entre un logement accessible et un logement non accessible.
  - **Description** : Il s’agit de déterminer dans quelle mesure la location ou l’achat d’un logement accessible est plus coûteux que celui d’un logement non accessible. Examine également le coût de la rénovation (adaptation) des logements pour répondre aux besoins uniques des personnes en matière d’accessibilité.
  - **Sources des données** : Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d’enquêtes nationales ou provinciales/territoriales. Nous plaidons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.

## **Indicateurs d’efforts en matière de politiques et de ressources**

En cours d’élaboration



## La sécurité d'occupation

Est-ce que les personnes en situation de handicap ont des logements stables? Sont-elles en danger de perdre leur logement? Peuvent-elles accéder à la justice?

La sécurité d'occupation signifie que la personne est protégée contre l'expulsion de son domicile. Cela signifie aussi avoir accès à la justice (pouvoir faire valoir ses droits devant les tribunaux). Lisez le [rapport de synthèse du bureau du défenseur fédéral du logement sur la sécurité d'occupation](#).

- **Objectif** : Les personnes en situation de handicap bénéficient d'une meilleure sécurité d'occupation (elles sont protégées contre l'expulsion de leur domicile).
- **Sources du droit international** :
  - [Article 13](#) de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations Unies – Accès à la justice
  - [Commentaire général des Nations Unies sur les expulsions forcées](#)
  - [Principes directeurs des Nations Unies sur la sécurité d'occupation des populations urbaines pauvres](#)
  - [Lignes directrices des Nations Unies pour la mise en œuvre du droit à un logement convenable](#) – Lignes directrices sur les expulsions

## Indicateurs de résultats

1. Pourcentage de personnes en situation de handicap propriétaires de leur logement et pourcentage de locataires.
  - **Description** : Il s'agit d'examiner le statut d'occupation des personnes (si elles sont propriétaires ou locataires de leur logement). La propriété d'un logement offre une meilleure sécurité d'occupation que la location d'un logement.

- **Sources des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017 et 2022);  
Enquête auprès des peuples autochtones (2017) : Logement
2. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui ont été expulsées.
    - **Description** : Personnes qui ont été forcées de déménager par leur propriétaire.
    - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) :  
Déménagements forcés
  3. Pourcentage de personnes en situation de handicap occupant un logement subventionné et ayant fait l'objet d'une expulsion.
    - **Description** : Personnes vivant dans des logements subventionnés qui ont été forcées de déménager par leur propriétaire. Personnes qui risquent d'être expulsées ou qui l'ont déjà été.
    - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) :  
Déménagements forcés
  4. Pourcentage de personnes en situation de handicap ayant reçu un avertissement formel lorsqu'elles ont été contraintes de déménager dernièrement.
    - **Description** : Personnes qui ont reçu un avertissement formel de leur propriétaire avant d'être contraintes de déménager. Certaines provinces exigent que les propriétaires donnent aux locataires un avis formel d'expulsion dans certaines situations.
    - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) :  
Déménagements forcés
  5. Pourcentage de personnes en situation de handicap contraintes de déménager pour des raisons économiques.
    - **Description** : Personnes qui ont été contraintes de déménager parce qu'elles n'avaient pas payé leur loyer ou en raison des difficultés financières causées par la pandémie de COVID-19.
    - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) :  
Déménagements forcés

6. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui ont été contraintes de déménager en raison de conflits avec les propriétaires, le voisinage ou d'autres résidentes ou résidents.
  - **Description** : Personnes qui ont été contraintes de déménager en raison d'un conflit avec leur propriétaire, leur voisinage ou d'autres résidentes et résidents. Par exemple, les conflits peuvent concerner des situations qui ont une incidence sur la sécurité et la satisfaction des personnes vivant à proximité.
  - **Sources des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Déménagements forcés
7. Pourcentage de personnes en situation de handicap ayant fait l'objet d'une expulsion arbitraire.
  - **Description** : Personnes qui ont été forcées de déménager parce que leur propriétaire voulait utiliser la propriété lui-même, ou parce que la propriété a été vendue, démolie, transformée ou a fait l'objet de réparations importantes.
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Déménagements forcés
8. Pourcentage de personnes en situation de handicap estimant que leur occupation est sûre.
  - **Description** : Il s'agit de savoir si les personnes estiment que leur situation en matière de logement est sûre (stable).
  - **Sources des données** : Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales. Nous plaignons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.

## **Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources**

En cours d'élaboration



## La sécurité

Les personnes en situation de handicap se sentent-elles en sécurité chez elles? Ont-elles subi de la violence ou de l'abus de la part d'une personne avec laquelle elles vivent?

La sécurité signifie être à l'abri de la violence, des abus, et des risques sanitaires à la maison. Cela signifie aussi rester en sécurité dans les situations d'urgence.

- **Objectif** : Les personnes en situation de handicap se sentent en sécurité chez elles et dans leurs communautés.
- **Sources du droit international** :
  - [Article 16](#) de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations Unies – Droit de ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et à la maltraitance
  - [Article 11](#) de la CDPH – Situations de risque et d'urgence

## Indicateurs de résultats

1. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui se sentent en sécurité dans leur logement et leur quartier.
  - **Description** : Il s'agit de savoir si les personnes se sentent en sécurité lorsqu'elles quittent leur domicile. Il s'agit également de savoir si les gens sont satisfaits de la sûreté et de la sécurité de leur logement.
  - **Sources des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017 et 2022) ; Confinement chez soi; Enquête sur le logement au Canada (2021) ; Caractéristiques du logement



2. Pourcentage de personnes en situation de handicap ayant subi des violences ou du harcèlement de la part de propriétaires ou d'autres locataires.
  - **Description** : Personnes ayant subi des violences ou du harcèlement de la part de leur propriétaire ou d'autres locataires.
  - **Sources des données** : Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales. Nous plaidons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.
  
3. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui se sont retrouvées en situation d'itinérance en raison de violences ou d'abus.
  - **Description** : Personnes qui ont été en situation d'itinérance en raison de violences ou d'abus commis par des partenaires intimes, des personnes soignantes ou des membres de la famille. Cela comprend des personnes qui ont connu une situation d'itinérance cachée. C'est le cas lorsqu'une personne vit temporairement avec quelqu'un d'autre, mais n'a pas de logement à long terme.
  - **Sources des données** : Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (2019) : Itinérance; Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (2019) : Victimisation
  
4. Pourcentage de personnes en situation de handicap ayant subi des violences ou des abus alors qu'elles étaient en situation d'itinérance.
  - **Description** : Personnes qui ont subi des violences ou des abus alors qu'elles étaient en situation d'itinérance.
  - **Sources des données** : Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales. Nous plaidons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.

5. Taux d'exposition aux risques sanitaires des personnes vivant en établissement institutionnel.
- **Description** : Il s'agit de déterminer si les personnes vivant en établissement institutionnel sont exposées à des risques sanitaires plus importants que la population générale (comme le risque d'infection par le virus de la COVID-19).
  - **Sources des données** : Ces données ne sont pas systématiquement collectées pour tous les types d'établissements institutionnels dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte de données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

## **Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources**

En cours d'élaboration



## L'habitabilité

Est-ce que les personnes en situation de handicap ont des logements assez grands pour répondre à leurs besoins? Leurs logements sont-ils en bon état? Sont-ils exempts d'insectes et de moisissures?

Un logement habitable signifie un logement suffisamment grand, correctement entretenu, et exempt de risques pour la santé comme les insectes et la moisissure.

- **Objectif** : Les personnes en situation de handicap peuvent accéder à des logements suffisamment grands pour répondre à leurs besoins, et en bon état.
- **Sources du droit international** :
  - [Observation générale des Nations Unies sur le droit à un logement convenable](#) (Le document en français se trouve sur une page en anglais seulement.)

## Indicateurs de résultats

1. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui se sentent satisfaites de l'espace disponible dans leur logement.
  - **Description** : Il s'agit des ménages qui estiment ne pas avoir assez de chambres à coucher et d'espace dans leur logement.
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Satisfaction à l'égard du logement

2. Pourcentage de personnes en situation de handicap vivant dans des logements surpeuplés.
  - **Description** : Il s'agit des personnes dont le logement ne comporte pas assez de chambres pour la taille de leur ménage (selon la [Norme nationale d'occupation](#)).
  - **Sources des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017 et 2022) : Taille convenable du logement; Enquête canadienne sur le revenu (2019 et 2021) : Taille convenable du logement; Enquête auprès des peuples autochtones (2017) : Logement
3. Pourcentage de personnes en situation de handicap ayant eu des problèmes de moisissures dans leur logement.
  - **Description** : Il s'agit des ménages qui ont eu, au cours des douze (12) derniers mois, une grande zone de moisissure dans leur maison.
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Problèmes liés au logement; Enquête auprès des peuples autochtones (2017) : Logement
4. Pourcentage de personnes en situation de handicap dont le logement est infesté par des insectes ou animaux nuisibles.
  - **Description** : Il s'agit des ménages qui ont eu des infestations d'insectes ou d'animaux nuisibles (comme les punaises ou les souris) au cours des douze (12) derniers mois.
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Problèmes liés au logement; Enquête auprès des peuples autochtones (2017) : Logement
5. Pourcentage de personnes en situation de handicap dont des logements nécessitant des réparations mineures.
  - **Description**: Il s'agit des ménages dont les carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux.
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017 et 2022); Enquête canadienne sur le logement (2021) : Caractéristiques des logements et mode d'occupation ; Enquête auprès des peuples autochtones (2017) : Logement

Pourcentage de personnes en situation de handicap dans des logements nécessitant des réparations majeures.

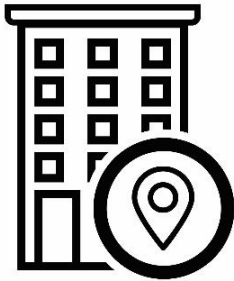
- **Description:** Il s'agit des ménages vivant dans des logements dont la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, ou dont les problèmes structurels nécessitent des réparations à la charpente des murs, des planchers, ou des plafonds.
- **Source des données :** Enquête canadienne sur l'incapacité (2017 et 2022); Enquête canadienne sur le logement (2021) : Caractéristiques des logements et mode d'occupation ; Enquête auprès des peuples autochtones (2017) : Logement

6. Pourcentage de locataires handicapés qui ont dû payer pour les réparations de leur logement et la lutte contre les insectes ou animaux nuisibles.

- **Description :** Cette étude porte sur les locataires qui ont dû payer eux-mêmes les réparations de leur logement et la lutte contre les insectes ou animaux nuisibles. Comme les propriétaires doivent veiller à ce que leurs biens locatifs soient conformes aux normes de santé et de sécurité, il leur incombe généralement de payer les réparations et la lutte contre les parasites.
- **Source des données :** Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales. Nous plaçons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.

## Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources

En cours d'élaboration



## L'emplacement

Est-ce que les personnes handicapées sont satisfaites de leur quartier? Vivent-elles à proximité de leur lieu de travail et des services dont elles ont besoin?

L'emplacement des logements des personnes peut donc avoir un impact sur la santé et la sécurité des personnes. L'emplacement des logements peut avoir un impact sur leur accès aux services, tels que les transports, les soins de santé, la garde d'enfants, et l'éducation. Certains quartiers sont plus pollués et plus touchés par le changement climatique.

- **Objectif** : Les personnes en situation de handicap peuvent accéder à un logement à proximité de leur lieu de travail et aux services dont elles ont besoin. Elles peuvent vivre dans des quartiers sans pollution et sans risques pour leur santé.
- **Sources du droit international** :
  - [Observation générale des Nations Unies sur le droit à un logement convenable](#) (Le document en français se trouve sur une page en anglais seulement.)

## Indicateurs de résultats

1. Pourcentage de personnes en situation de handicap vivant à proximité des services et équipements collectifs.
  - **Description** : Il s'agit des personnes qui vivent à proximité des services publics. Elle s'intéresse également aux ménages qui vivent dans des quartiers dotés de parcs et de bibliothèques.
  - **Sources des données** : Enquête canadienne sur l'incapacité (2017 et 2022) : Confinement chez soi et Accessibilité des services gouvernementaux; Enquête sur le logement au Canada (2021) : Base de données des mesures de proximité

2. Pourcentage de personnes en situation de handicap vivant à proximité d'écoles et de services de garde d'enfants.
  - **Description** : Il s'agit des ménages qui vivent à proximité des écoles primaires et secondaires et des services de garde d'enfants.
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Base de données des mesures de proximité
3. Pourcentage de personnes en situation de handicap vivant à proximité de services de santé.
  - **Description** : Ceci concerne les ménages qui vivent à proximité des pharmacies et des services de santé.
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Base de données des mesures de proximité
4. Pourcentage de personnes en situation de handicap vivant à proximité d'une épicerie.
  - **Description** : Ceci concerne les ménages qui vivent à proximité d'une épicerie.
  - **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Base de données des mesures de proximité
5. Pourcentage de personnes en situation de handicap qui habitent à proximité de leur lieu de travail.
  - **Description** : Ceci concerne les personnes qui vivent à proximité de leur lieu de travail.
  - **Source des données** : Ces données ne sont actuellement pas recueillies au moyen d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales. Nous plaidons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.
6. Pourcentage d'installations culturelles, récréatives et sportives publiques qui sont accessibles.
  - **Description** : Ceci concerne les installations publiques destinées aux arts et à la culture, aux loisirs et aux sports (comme les arénas et les piscines) qui sont accessibles. Les données sont ventilées par province.
  - **Source des données** : Enquête sur les infrastructures publiques essentielles (2016, 2018 et 2020)

7. Pourcentage de personnes en situation de handicap pouvant accéder aux transports publics.

- **Description** : Ceci concerne les personnes qui n'ont pas pu quitter leur domicile en raison de l'absence de transports publics accessibles. Ménages qui n'ont pas pu accéder aux transports en raison de leur coût.
- **Sources des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Base de données sur les mesures de proximité

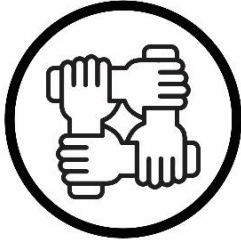
8. Pourcentage de personnes en situation de handicap satisfaites de leur quartier.

- **Description** : Ceci concerne les ménages qui s'estiment satisfaits du quartier dans lequel ils vivent.
- **Source des données** : Enquête canadienne sur le logement (2021) : Satisfaction du quartier et satisfaction de la communauté

## **Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources**

En cours d'élaboration





## Le respect du milieu culturel

Les personnes en situation de handicap ont-elles des logements qui tiennent compte de leurs identités culturelles?

La conception des logements peut avoir des conséquences sur la capacité des gens à maintenir leurs pratiques et traditions culturelles. Par exemple, la conception peut avoir des conséquences sur la façon dont les gens cuisinent et conservent la nourriture. Elle peut avoir des conséquences sur la façon dont les gens organisent des cérémonies et développent leurs langues. Elle peut également avoir des conséquences sur l'accès des personnes aux soutiens communautaires, aux services de garde d'enfants, et aux soins pour les personnes âgées.

- **Objectif** : Les personnes en situation de handicap peuvent accéder à un logement qui leur permet d'exprimer leurs identités culturelles.
  
- **Sources du droit international** :
  - [Observation générale des Nations Unies sur le droit à un logement convenable](#) (Le document en français se trouve sur une page en anglais seulement.)
  - [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (DNUDPA)

## Indicateurs de résultats

**Note :** Nous consulterons les personnes en situation de handicap des Premières Nations, les Inuits, et les Métis, ainsi que les personnes racisées, les nouveaux arrivants et les personnes sourdes au sujet des indicateurs dans ce domaine.

1. Pourcentage des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis handicapés qui vivent dans un logement répondant à leurs besoins culturels.
  - **Description :** Il s'agit de déterminer si les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis en situation de handicap ont accès à des logements qui répondent à leurs besoins culturels et facilite leurs pratiques culturelles. Par exemple, [les Inuits du Labrador ont fait savoir à la défenseure fédérale du logement](#) que les organismes fédéraux et provinciaux du logement n'ont pas consulté leurs communautés. Cela a conduit à la construction de logements qui ne facilitent pas leurs pratiques culturelles, telles que la chasse et la pêche.
  - **Sources des données :** À déterminer en partenariat avec les Premières Nations, des Inuits et des Métis.
2. Pourcentage de personnes en situation de handicap racisées vivant dans un logement qui répond à leurs besoins culturels.
  - **Description :** Il s'agit de savoir si les personnes en situation de handicap racisées estiment que leur logement répond à leurs besoins culturels.
  - **Sources des données :** Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales. Nous plaidons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.
3. Pourcentage de nouveaux arrivants en situation de handicap qui vivent dans un logement répondant à leurs besoins culturels.
  - **Description :** Il s'agit de savoir si les nouveaux arrivants en situation de handicap estiment que leur logement répond à leurs besoins culturels.
  - **Sources des données :** Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales. Nous plaiderons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.

4. Pourcentage de personnes sourdes vivant dans un logement qui répond à leurs besoins culturels.
- **Description** : Il s'agit de savoir si les personnes sourdes estiment que leur logement répond à leurs besoins culturels.
  - **Sources des données** : Ces données ne sont pas actuellement collectées dans le cadre d'enquêtes nationales ou provinciales/territoriales. Nous plaiderons pour une meilleure collecte de données dans ce domaine.

## **Indicateurs d'efforts en matière de politiques et de ressources**

En cours d'élaboration

## **Prochaines étapes**

Nous continuerons de surveiller le droit au logement des personnes en situation de handicap au Canada. Nous partagerons les renseignements que nous recueillons et nos résultats. Nous formulerons des recommandations pour améliorer les conditions de logement des personnes en situation de handicap.